

Communiqué de presse - France Assos Santé 6 mars 2019

Accidents médicamenteux : soyez patients, on vous rappellera. Ou pas.

10 ans après le Médiator, France Assos Santé dénonce l'incapacité persistante des pouvoirs publics à mettre en place un dispositif efficace pour prévenir les personnes exposées à un risque médicamenteux.

Médiator, Dépakine, Androcur : les scandales liés aux risques médicamenteux se succèdent sans qu'aucun dispositif efficace ne soit adopté par les autorités pour rappeler les patients exposés. Pour nous, associations de patients, ce statuquo n'est plus acceptable. France Assos Santé demande aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités et de proposer des solutions à la hauteur de l'enjeu.

Exposition à un risque médicamenteux : un dispositif long, laborieux et inefficace.

Dans le cas précis d'un risque médicamenteux, ce rappel n'est possible qu'après une longue et laborieuse consultation des bases locales de remboursement de l'assurance maladie, et ne permet pas de remonter au-delà d'une période de 36 mois. Or les conséquences sur la santé surviennent parfois plusieurs années après l'exposition au risque. Impossible dans ce cas de rappeler les patients exposés.

Androcur : des patients perdus de vue, potentiellement en danger.

La gestion de la crise Androcur, traitement hormonal largement prescrit en France, est un véritable cas d'école. On sait depuis juin 2018, <u>résultats scientifiques à l'appui</u>, que l'Androcur et ses génériques accroissent dangereusement les risques de méningiome (tumeur au cerveau) chez les femmes. Un risque multiplié par 7 après 6 mois de traitement, et par 20 après 5 ans! Depuis l'ANSM s'active: groupes de travail, nouvelles recommandations aux professionnels, information publique... Des mesures nécessaires mais qui ne règlent pas le problème de fond: le rappel des patients. Dans le cas de l'Androcur, un suivi IRM est recommandé plusieurs années <u>après l'arrêt du traitement</u>. Problème: aucun dispositif ne permet de retrouver les patients dont les prescriptions remontent à plus de 3 ans! « *Donc on met en évidence un risque médicamenteux majeur qui pourrait mettre en danger des dizaines de milliers de femmes, et neuf mois plus tard on n'est toujours pas capables de rappeler les patientes exposées à ce risque?* » s'inquiète Alain-Michel Ceretti, président de France Assos Santé. « *La vérité, c'est que les autorités sanitaires ne sont pas en mesure de le faire*.»

Pour France Assos Santé, le rappel des patients est un enjeu majeur de sécurité sanitaire.

« Il y a urgence à mettre en place un dispositif de rappel cohérent et efficace, en garantissant évidemment la protection des données des usagers. Avec la multiplication des scandales sanitaires, on ne peut accepter que des dizaines de milliers de patients soient perdus de vue et donc potentiellement en danger. Nous demandons aux pouvoirs publics de faire preuve de responsabilité et de volonté politique sur ce dossier », conclut Alain-Michel Ceretti.

France Assos Santé demande la mise en place urgente d'un dispositif de données fiable, sécurisé et centralisé, permettant un rappel exhaustif des patients sur une profondeur historique de longue durée. Ce dispositif devra être en mesure de répondre aux risques nouveaux qui ne manqueront pas de survenir dans les années à venir.

Contact presse:

Antoine Henry - Tél.: 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 - ahenry@france-assos-sante.org